

►►► PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

►►► ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Réfèrent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

Pas de restriction à la manutention manuelle

Venir avec ses EPI (Casque, gants, chaussures de sécurité, tenue de travail)

OBJECTIFS

Être capable :

- D'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art.
- De contrôler les tribunes démontables installées dans les Établissements recevant du public (ERP) de 4ème et 5ème catégorie ou de moins de 300 places en plein air.

►►► CONTENU

Module 1 : Établissements Recevant du public (ERP - Code de la construction et de l'habitation (CCH)

- Les intervenants dans les ERP
- Les règles fondatrices des textes de sécurité incendie
- Les points essentiels des textes de sécurité incendie
- Les commissions de sécurité, décret et circulaire de 1995
- Comportement au feu
- La réaction au feu
- Les Euroclasses
- Les points essentiels des textes de sécurité incendie
- Les points essentiels des textes de sécurité incendie, les ERP (établissements spéciaux)

Module 2 : Code du Travail et Code de la Sécurité Sociale

- Intervenants et enjeux
- Les principes généraux de prévention
- Code du travail – le travail en hauteur
- Code du travail – le levage

Module 3 : Installation de matériels démontables

- Gradins
- Tribunes

Module 4 : Matériels et ensembles démontables

- Scènes et garde-corps
- Échafaudages
- Lexique scènes et podiums

- Lexique échafaudages
- Lexique CTS
- Prêt et location de matériel

Module 5 : Études des documents de montage

- Plans
- Notice de montage
- Norme Française NF P 90-500
- Norme Européenne NF EN 13-200

Module 6 : Mise en pratique du montage

- Montages tribunes
- Erreurs de montage

Module 7 : Documents administratifs

Module 8 : Mise en pratique du contrôle technique

- Aide-mémoire différents types de tribunes
- Erreurs de montage
- Liste contrôle Tribunes Alcor
- Liste contrôle Tribunes Samia ou assimilables
- Contrôle technique de tribune démontable

Module 9 : Responsabilité et sanctions

- Responsabilités
- Code pénal (extraits) – Partie législative
- Les trois critères de la délégation de pouvoirs

►►► MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Pacôme MONMONT et Jean-Yves VIALLE.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels

Un support est remis au stagiaire.

Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur, internet.

Documents mis à disposition : Avis sur modèle, plans et coupes d'une installation, notice de montage, certificat de classement au feu, attestation de bon montage, contrôle technique par un Organisme Agréé ou Accrédité.

Tribune démontable mise à disposition, outillage approprié.

Les stagiaires doivent se munir dès le premier jour de formation de leurs Équipements de Protection Individuelle :

- Casque conforme à la norme NF EN 397/A1 équipé d'une jugulaire
- Gants conformes à la norme NF EN 388
- Chaussures de sécurité conformes à la norme NF EN ISO 20345

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Tests : théorique et pratique.

La validation de la formation est faite après évaluation d'une épreuve théorique sous forme de questionnaire et d'une épreuve pratique portant sur le contrôle documentaire ainsi qu'une inspection/vérification du montage d'une tribune.

La réussite aux deux contrôles des connaissances donnera lieu à la délivrance d'un certificat.

• DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

Étudié selon situation géographique, matériel et nombre de participants

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr